



Litige sur congés fractionner

Par **zozo33**, le **05/06/2008** à **17:29**

bonjour
voilà en quelques mots mon problème
je travaille dans une société avec les conventions marseillaises expéditeurs nous travaillons avec la modulation car nous sommes considérés comme saisonniers. Je viens de remplir ma demande de congé pour cette été on me demande de renoncer à mon congé fractionné si je ne prend pas mes 4 semaines dans la période légale avec une case à cocher sur la feuille qui nous a été remise donc j'ai refusé de cocher cette case et l'on me dit que je n'ai pas le choix si je ne prend pas mes 4 semaines, et que l'on peut m'imposer la 4ème semaine n'importe quand dans cette période j'aimerais savoir si on peut m'obliger à renoncer à mon fractionnement et m'imposer 4 semaines au lieu de trois (je travaille depuis 10 ans et la direction nous a toujours refusé de nous donner les jours fractionnés) voilà j'espère que l'on va m'éclairer car je suis perdue merci